



## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 FEVRIER 2012

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Le conseil municipal de **BRAZEY EN PLAINE**, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le lundi 13 février 2012, à 20 h 00, en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Alain GUYOT**, Maire.

Lors de cette séance, le conseil municipal a :

- **MARQUE** son opposition à la prévision de fermeture de la 4<sup>ème</sup> classe à l'école maternelle de **BRAZEY EN PLAINE** programmée par l'Inspection Académique. Se basant sur les effectifs prévisionnels de l'année scolaire 2012-2013, une fermeture de classe porterait le taux d'encadrement des élèves de préélémentaire à plus de 30 élèves par classe, taux supérieur aux standards définis en Côte d' Or, et ne permettant pas une démarche pédagogique efficace.
- **AMENDE** les règles d'accueil des enfants au sein de l'école maternelle en acceptant pour l'année scolaire 2012-2013 :
  - Les enfants dont un ascendant direct travail sur le territoire de **BRAZEY EN PLAINE**.
  - Les enfants en garde par une nourrice agréé exerçant sa profession sur la commune.
- **APPROUVE** le programme d'actions 2012 proposé par l'OFFICE NATIONAL DES FORETS portant sur les travaux à mener en forêt communal. Ce programme porte sur les parcelles n°14 et n°18 des bois communaux et s'élève à 10 150,00 € H.T.
- **ENTERINE** le projet de modifications statutaires présenté par la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE et portant sur la disparition du SIVU d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- **AJOURNE** sa décision sur la fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public dû par le Syndicat Intercommunal d'Adduction de l'Eau Potable de **BRAZEY EN PLAINE** au titre des ouvrages lui appartenant et occupant le domaine public communal. Les délégués communaux siégeant au SIAEP de **BRAZEY EN PLAINE** devront sensibiliser les élus du comité syndical afin de définir une redevance harmonisé sur l'ensemble du territoire de compétence.

*Fait à **BRAZEY EN PLAINE**, le 21 février 2012,  
Pour le Maire,  
Le Directeur général des services,  
Nicolas **HOQUET***